

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration

Jeudi 7 février 2019

Membres présents : cf. liste d'émargement.

M. FLECHER ouvre la séance à 18h12 et demande une modification de l'ordre du jour : point 7 « maison des lycéens » pour un don de la MDL.

Le secrétaire de séance est désigné : les représentants des enseignants.

1. APPROBATION du PROCES VERBAL du CA du 3 décembre 2018

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

2. PRESENTATION de la DHG

M. FLECHER commence par donner quelques informations générales.

Il indique que la répartition des heures ne sera pas soumise au vote lors de ce conseil, mais au CA du 9 avril 2019, au regard des fluctuations possibles.

La répartition de la DHG est présentée :

- pour les filières professionnelles : 672,50 h. La structure ne bouge pas mais la dotation augmente légèrement. Paradoxe entre moins d'heures en seconde mais davantage d'heures pour les projets.
- pour le lycée G.T : 1614 h poste et 219 HSA. Par rapport aux prévisions du rectorat, M. FLECHER fait le constat pour la rentrée 2019 de l'ouverture d'une nouvelle classe de seconde, pour les amener au nombre de 15, de 36 h pour une première supplémentaire pour atteindre le nombre de 10 classes de 1^{ère} générale.

Il explique les grandes étapes de la construction de cette répartition de la DHG, présentée à ce conseil d'administration. Dans un premier temps, à partir des échanges menés lors de l'assemblée générale des enseignants du 18 janvier, cette répartition a été présentée au conseil pédagogique. Il demeure un point de cristallisation : l'AP en classe de terminale. Le nombre de groupes de langue a donc été revu, les deux heures d'AP manquantes de terminale ont été rajoutées. Certains choix ont également eu un impact sur cette DHG : la volonté de garder la DNL et d'assurer un dédoublement sur les enseignements de spécialité en première. Il est précisé qu'aucun dédoublement n'est prévu en EMC.

Il répond à deux questions des parents représentants la FCPE :

- l'absence d'une commission permanente en amont de ce CA se justifie car la répartition de la DHG n'est pas mise au vote. En effet, même si un sondage a été effectué auprès de tous les élèves de seconde pour identifier les enseignements de spécialité qu'ils choisiront, il est très difficile à ce stade de l'année de connaître exactement le nombre de groupes de spécialité : des modifications sont donc possibles dans l'avenir.
- la baisse régulière du quotient H/E est effective. En effet de 1,39 en 2016 il a baissé régulièrement, 1,38 puis 1,37 et cette année au prévisionnel il serait de 1,3. Cela s'explique par le nombre moins important d'heures en classe de seconde, moins de cumul d'options facultatives et la suppression des enseignements d'exploration.

Il annonce qu'à partir de la rentrée, il ne sera plus possible de cumuler les options. L'élève devra faire le choix, s'il le souhaite, d'une seule option (EPS ou DNL) ou une section sportive.

Il est également annoncé 24 heures d'IMP : 20,5 h pris sur le lycée et 3,5 h données par l'académie pour les sections sportives.

Mme AIT OUARET rappelle la demande des enseignants à ce sujet qu'ils souhaitent que la répartition de ces heures d'IMP soit faite de manière concertée en conseil pédagogique.

Présentation de la répartition en filières pro

Quelques précisions apportées en plus des tableaux de répartition joints en annexe :

Aucunes questions remontées mais des inquiétudes des enseignants face au paradoxe : le nombre d'heures diminue pour les élèves, mais il y a plus d'heures sur la DHG. L'explication : l'accent est mis sur la mise en place de projets et sur la remédiation. Un différentiel de 17,5 h signalé en EPS est basculé au lycée général et technologique.

Intervention de M. GAGNARD concernant le « nouveau bac pro » qui signale les craintes des enseignants sur le fonctionnement de la nouvelle structure :

- par rapport à la diminution des heures d'enseignement général et le basculement d'une partie de ces heures sur des projets (chef d'œuvre).
- la nécessité de gérer en même temps trois publics différents : des élèves en apprentissage, des adultes en contrat de professionnalisation et des élèves en formation initiale. Des interrogations fortes concernent la maîtrise de ce triple niveau.

M. FLECHER, soutenu par M. LIO, répond qu'il faut faire attention car la mise en place de cette structure ne se fera pas avant janvier 2020 et que rien n'est encore tranché en interne au lycée. Actuellement le lycée accueille déjà un public varié. Mais il semble cependant difficile d'envisager des groupes « mixtes » car les sections sont pleines. De plus il est avéré que la présence d'adultes parmi des élèves pacifie le groupe. Il est effectivement entendu que l'hétérogénéité n'est pas facile à gérer. Globalement c'est noté comme un plus, l'adulte pouvant avoir le rôle de tuteur parfois.

Une autre inquiétude des enseignants est soulevée : le volume horaire en mathématiques et en français va baisser et par conséquent un risque de nivellement par le bas de la formation des élèves qui poursuivront dans le post bac. M. FLECHER, étonné par le débat, explique qu'aujourd'hui un élève en voie professionnelle a 5 h heures de cours de plus qu'un élève en voie générale, pourtant leurs profils sont bien différents. L'idée de la réforme est d'équilibrer, de tendre vers plus de projets et davantage d'interdisciplinarité. M. LIO ajoute que la difficulté principale de ces élèves est le manque de motivation. Il faut donc arriver à ce que l'ensemble des enseignements généraux se greffent sur les projets, pour exemple, le projet autour de la tour Eiffel au lycée. Un lien permanent entre l'enseignement général et le pro est indispensable pour aider au maximum ces élèves.

Il sera prévu de mettre plus d'heures pour ceux qui sont en pro et qui souhaitent poursuivre après le bac. Ce volume d'heures allouées ne se fera toutefois pas encore pour la rentrée en terminale. En effet la nouvelle réforme de la voie professionnelle ne s'applique à la rentrée que pour les élèves de seconde. Une demande est faite de la part des enseignants concernant ces projets afin de constituer des équipes pédagogiques autour de chacun de ces projets.

M. FLECHER présente ensuite la répartition dans chaque filière professionnelle (cf. tableaux)

Bilan : il reste 17 h après la répartition totale

Une question est posée : pourquoi laisser des heures ? Le chef d'œuvre prévoit 3h élève avec des besoins doublés pour être menés par deux ou plus de professeurs. Ces heures seront alloués en fonction des professeurs qui souhaiteront participer au projet en plus des profs désignés. Il faut également prévoir des heures de remédiation, d'accompagnement. Un volume horaire sur projets est directement alloué à l'établissement.

Concernant les élèves qui, pour diverses raisons, ne resteraient pas les deux années de suite au lycée, il n'y a pas encore d'informations sur cette situation en ce qui concerne le suivi de leur projet. M. CATIN tient à rassurer les enseignants en faisant référence à la filière STI2D. Dans cette voie de formation, dans ce cas, les élèves font un bilan du projet fait dans l'ancien établissement puis l'élève poursuit ou intègre un autre groupe dans son nouvel établissement. Ce fonctionnement pourrait s'appliquer en voie professionnelle.

Présentation de la répartition en filières générales et technologiques

M. FLECHER remercie M. GENDRE et M. CATIN pour le travail mené ensemble sur la construction de cette DHG. Il annonce une volonté de dédoublement pour les spécialités.

Mme JOURNAY signale que la motion prévue par les enseignants ne sera finalement pas déposée. En effet le point de crispation sur les deux heures d'AP en terminale a été levé. L'horaire élève sera respecté. Tous les élèves passant le bac auront le même nombre d'heure en présence de professeurs. Elle remercie au nom des professeurs l'écoute à ce sujet. Une demande est faite pour que 4 professeurs interviennent sur cette heure d'AP (le professeur principal et les professeurs des matières à coefficients prépondérants).

M. FLECHER explique de nouveau que la répartition s'est construite à partir de l'enquête effectuée auprès des élèves de seconde sur leur choix, voie générale ou technologique, puis sur leurs choix des enseignements de spécialité en première générale pour la rentrée prochaine. Une prévision a ainsi pu être faite sur le nombre de groupes par spécialité.

Il est finalement prévu que la spécialité « langues et littérature étrangères », en anglais, sera possible au lycée Louis Armand à la rentrée.

Cette enquête annoncerait 360 élèves en filières générales et 48 en filières technologiques. Des résultats comparables aux années précédentes, donc pas de changement net apparent pour le moment. Ce qui permet de répondre à une question des parents qui, face à la nouvelle réforme, s'interrogeaient sur la fuite importante possible des élèves vers les filières technologiques.

Concernant les enseignements de spécialité, les parents s'interrogent sur le niveau d'exigence de chacune d'elle et leurs contenus. Il est donc annoncé une présentation plus précise de chacune d'entre elles par les professeurs de ces disciplines courant du troisième trimestre.

Les fiches « dialogue » du 2nd trimestre, présentées et discutées en conseil de classe du second trimestre donneront un profil encore plus clair sur le choix des élèves de seconde. Suite à la demande des parents, M. FLECHER a précisé que ce choix sera quasiment définitif.

Suite à une question des représentants des parents concernant les filières les mieux adaptées par rapport à la longueur des études, M. FLECHER précise que les BTS ont 50 à 60% de leurs places réservées aux élèves issus d'un bac professionnel, puis d'un bac technologique. La politique actuelle est de faire réussir les voies professionnelles. De même les IUT sont davantage ouverts aux élèves issus de bacs technologiques, ils doivent respecter un quota minimum de 60%.

Dans cette nouvelle configuration des filières, le représentant des élèves pose la question du devenir des spécialités actuelles, au cas où un élève actuellement en première ne réussirait pas son bac l'an prochain. M. CATIN répond qu'il y aura sûrement un accompagnement pour les redoublants l'année de transition, comme cela se fait déjà aujourd'hui pour les élèves qui changent de filières entre la première et la terminale.

M. FLECHER présente ensuite la répartition des heures dans chaque discipline et apporte quelques précisions (cf. tableaux en annexe) :

- Il y a une réelle volonté d'avoir des enseignants à plein temps afin d'éviter les BMP.
- L'AP en seconde ne sera plus en demi-classe.
- Aucune heure d'AP n'est prévue en première. Les enseignants de français font cependant une demande pour son maintien en vue de l'épreuve du bac.
- En histoire : les enseignants demandent la répartition des heures d'EMC entre tous les intervenants de façons équitables. L'EMC ne sera plus dédoublée, ce qui inquiète les professeurs.
- Les heures de sciences numériques et technologiques sont en forte hausse avec la nouvelle réforme sur la seconde. En SI, la réforme ne donne plus que 4h à la place de 6h pour le projet. Face à cette hémorragie, une demande de dédoublement est faite de la part des enseignants. Ils signalent un réel changement dans cette discipline et donc sur les moyens pédagogiques. M. FLECHER explique que le choix de dédoubler les enseignements de spécialité, qui n'est pas dans les textes, a un coût.
- Concernant la spécialité SI : il y a une grande incertitude sur le nombre de candidats car seul le lycée Louis Armand propose cette spécialité.
- Deux nouveaux enseignements dans la filière STI2D en première: IT et IDD.
- Une demande des professeurs est faite afin que ceux qui sont en co-animation sur les enseignements de spécialité puissent se réunir afin d'effectuer des réajustements sur leur répartition, et ce en fonction des programmes.
- Le choix est fait de 6 classes de terminale à 31 dans toutes les disciplines : suggestion des professeurs d'effectuer des regroupements sur les sciences pour gagner des heures pour d'autres disciplines.
- Ouverture de deux nouvelles sections sportives : Cyclisme (vtt et route) et Handball

Bilan : il reste 3,5 HP et 1,75 HSA, soit une toute petite marge de manœuvre. La demande des professeurs de français pourra être entendue.

M. FLECHER rappelle que la DHG sera votée lors du CA du mois d'avril.

- Budget prévisionnel de la sortie Guédelon :

Sortie prévue le 12 avril 2019, 45 élèves des classes 1 2D3 et T2D4, 4 accompagnateurs, transport en bus.
Budget total 2482,50 euros pris en charge par le lycée et la taxe d'apprentissage

Nombre de votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Quelques interventions :

- En réponse à la question du représentant des élèves concernant le financement de la sortie ski qui a été organisée lors de la venue des Costariciens, il est précisé que le lycée a pris à sa charge l'intégralité des frais, compte tenu de l'accueil que nos élèves avaient eu lors de leur séjour au Costa Rica.
- Mme Ait Ouaret intervient au sujet des échanges avec le cinéma d'art et essai Les 400 coups : Le lycée a une relation privilégiée avec cet établissement, il est important que les élèves fréquentent de telles salles plutôt que les grands complexes cinématographiques, c'est aussi pour eux l'occasion d'utiliser un des avantages de la carte Pass région. Aussi les enseignants regrettent le refus de Monsieur le proviseur d'autoriser une sortie cinéma. M. FLECHER répond qu'il va limiter les sorties au cinéma qui se font au détriment des heures de cours. Il faut être cohérent avec la diminution des heures. Il sera très vigilant à ce sujet. Il est également rappelé l'obligation d'obtenir une autorisation du proviseur avant de s'engager pour une sortie ou un partenariat, quel que soit le lien culturel.

5. DBM DE NIVEAU 3- LYCEE

- Prélèvements sur fonds de roulement de 13007,50 € (cf. documents)
- Répartition d'une subvention exceptionnelle – dotation globalisée pour la section professionnelle de 1700 €

6. MODIFICATION DU CADRE D'EMPLOI DES PERSONNELS GRETA

Création d'un poste de formateur : LAIGRE Lauriane

Points mensuels en tant que formateur référent + passage à 100 % : GARACHON Edwige

7. ACCEPTATION DU DON DE LA MDL

Le CVL monte un projet pour lutter contre le harcèlement. Une troupe de théâtre de Villefranche sur Saône interviendra sur ce thème auprès de 6 classes de seconde, 3 de la voie générale et 3 de la voie professionnelle. Pour financer ce projet, la MDL fait un don de 445,87 €.

8. QUESTIONS DIVERSES

Des enseignants :

- Ils souhaitent que la prochaine répartition des IMP se fasse de façon concertée en conseil pédagogique avec des missions clairement définies.
- Une grande armoire ventilée pour les laboratoires est prévue sur 2019.

Des parents, fédération FCPE :

- Lors de la réunion générale de rentrée, Mr FLECHER avait expliqué qu'avec un effectif de 1600 élèves la capacité maximale d'accueil était atteinte par rapport aux infrastructures du lycée : salles de cours, salles d'études, salles spécifiques de TP, réfectoire....pourtant il est annoncé 1700 élèves pour la prochaine rentrée.

Réponse de M. FLECHER : 4 salles de cours seront installées à l'internat, pour plus de souplesse. Un effort sera fait pour optimiser les salles actuelles. Une inquiétude persiste cependant sur les salles de sciences. Un travail sera effectué sur les emplois du temps pour faciliter le temps des repas.

Une réflexion avec la région est en cours pour rénover le réfectoire, un projet encore embryonnaire pour repenser l'utilisation du bâtiment C et créer un nouveau bâtiment.

La région est consciente du taux de pression. M. CHEVALLET, adjoint au maire de Gleizé, indique qu'effectivement de nouveaux logements sont en cours de réalisation sur la commune et que la population est en progression.

- 54 heures sont prévues dans la Réforme pour l'orientation : à priori sans dotation supplémentaire pour ces heures ? Vont-elles être prises sur les heures d'enseignement ?


Réponse de M. FLECHER : ces heures seront prises sur la dotation globale. A l'avenir les Psychologues de l'Education Nationale seront sûrement amenés à intervenir davantage et il sera nécessaire de se rapprocher de la région qui devrait également être force de proposition pour travailler sur l'orientation.

- Concernant le renouvellement des livres pour les secondes et premières pour la prochaine rentrée, les enseignants seraient-ils intéressés pour conserver certains manuels dans les langues et autres matières si le programme reste similaire ? Les stocks vont être importants.

9. MOTIONS

- Les parents de la FCPE décident de la remettre à plus tard. La répartition de la DHG n'étant pas soumise au vote de ce CA.
- Lecture par M. GAGNARD de la motion déposée par les enseignants.

M. FLECHER déclare la fin de ce conseil d'administration à 20h07


Le Professeur
Marc FLECHER